

Mulsanne, le 7 février 2024

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le prochain CONSEIL MUNICIPAL se réunira

MARDI 13 février 2024 à 20 heures en Mairie

ORDRE DU JOUR PREPARATOIRE

Information des Décisions Municipales prises par le Maire dans le cadre de la délégation de pouvoirs du 27/05/2020 conformément à l'Article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales et information droit de préemption.

1. Approbation cm du 18 décembre 2023
2. Désignation des représentants de la commune à la Commission locale d'Evaluation des Transferts de charges de Le Mans Métropole
3. Budget Primitif 2024
4. Subvention CCAS
5. Délégation au Maire du traitement accéléré des créances irrécouvrables de faible montant
6. Carte Bruit LMM
7. Jury de concours - projet Ecoles
8. Protection Sociale Complémentaire – Groupement centre de gestion
9. Création de poste
10. Recrutements accroissement saisonnier d'activités – service technique
11. Recrutements vacataires opération « job d'été »
12. Recrutements vacataires opération « job vacances scolaires »
13. Avenant n°2 bail pylône – ZAC du Cormier
14. Adhésion Association « Rucher école de la Flèche »
15. Tarifs Camps

Le Maire, Jean-Yves LECOQ

HORS CONSEIL : ECHANGES DE VUE ET INFORMATIONS SANS DELIBERATION :

Les projets de délibération annexés à la présente convocation tiennent lieu de note de synthèse conformément à l'article L2121-12 du Code Général des Collectivités Locales.

Les documents, conventions, règlements, etc, se rapportant aux points inscrits à l'ordre du jour peuvent être consultés en Mairie sur simple demande.

Hôtel de Ville - Place Jean Moulin - B.P. 05 - 72230 Mulsanne

☎ 02 43 39 13 39 - 📠 02 43 39 13 33 - ✉ contact@mulsanne.fr - 🌐 www.mulsanne.fr